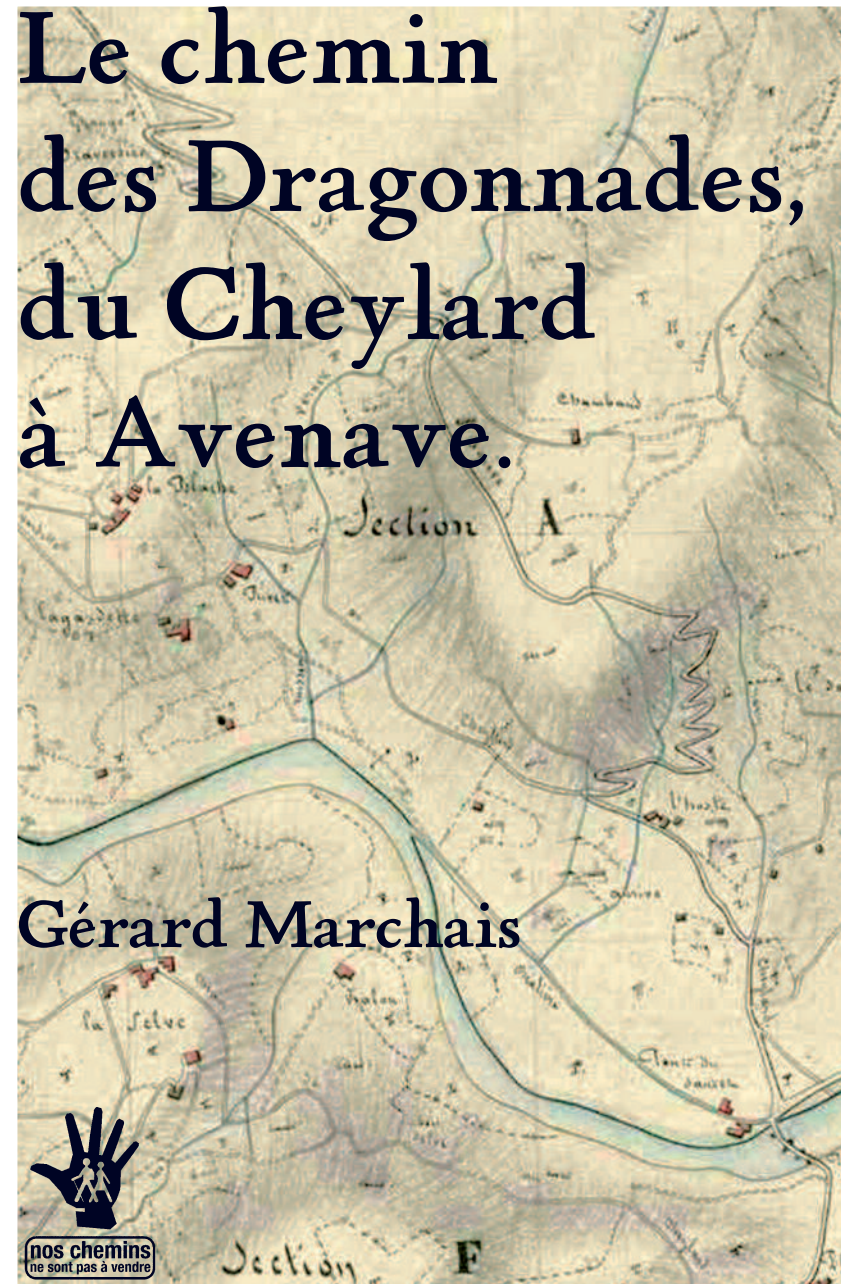


Le chemin des Dragonnades, du Cheylard à Avenave.

Gérard Marchais



nos chemins
ne sont pas à vendre



Dragonnades
dans les Cévennes

Nouveaux missionnaires
envoyés par ordre
de Louis Le Grand :
« Qui peut me résister
est bien fort »
Un protestant signe
son acte d'abjuration



Carte générale de
la France établie
sous la direction de
César-François
Cassini de Thury
entre 1756 et 1815.



Comme beaucoup de régions de France, l'Ardèche est riche d'histoire et de sites qui en sont les témoins encore visibles de nos jours. Toutefois, pendant longtemps, notre région possédait une spécificité :

Le seul endroit de cette province (province du Languedoc) où il manquoit des chemins étoit le pais de Sevennes et du Vivarais, pais autrefois impraticable, nourrissant des peuples portés à la révolte...⁽¹⁾

C'est ce qui incita le pouvoir royal à mettre en œuvre une politique visant à désenclaver ces territoires en y construisant des routes :

...mais aujourd'hui rendu très soumis par les grandes routes qu'on y a pratiquées depuis quelques années. Elles pénètrent tous les coins des montagnes les plus inaccessibles ; de manière qu'il ne s'y peut rien faire au préjudice de l'État qu'on ne le sache aussitôt et qu'on ne soit à portée d'y remédier...⁽¹⁾

Ces routes permirent aux soldats du roi d'être au plus près des populations, chaque fois que le besoin s'en fit sentir. En particulier, lorsque le roi Louis xiv entreprit de mettre à raison ceux, parmi ses sujets, qui ne pratiquaient pas la même religion que lui. Servons-nous du passé pour mieux comprendre le présent de cette période ; les nombreuses guerres de religion (1562 à 1598) ont décimé les populations et amené encore plus de misère, il était temps de passer à autre chose. L'avènement du roi Henri IV permet la réconciliation des Français et la reconnaissance du droit d'exercer la religion de son choix.

1

Extraits des mémoires secrètes de M. de Basville d'après Françoise Moreil dans *Le testament politique de l'intendant Basville,*



L'Édit de Nantes de 1598, est une réelle avancée pour les Huguenots ; mais de 1610 (assassinat d'Henri IV) à 1636 et au-delà, son application génère de nombreux conflits entre le seigneur catholique et la population protestante :

Monsieur de La Motte Brion, baron du Cheylard : que de tout temps les huguenots du Cheylard ont été des plus séditeux de France, ils ont démoli le château de leur seigneur... En juillet 1683, l'intendant Daguesseau note : Au Cheylard c'est un lieu très dangereux... il y a exercice de la R.P.R (Religion Prétendument Réformé)

Tous les moyens sont bons pour convertir les protestants⁽²⁾ et, en effet, un grand nombre d'entre eux abjure, du moins en apparence.

Le nombre de nouveaux convertis ne cesse de croître et certains conseillers du roi lui affirment que le temps n'est pas loin où la France ne comptera plus que des catholiques.

Louis XIV peu réputé, par ailleurs, pour sa modestie et sa tolérance, considère que tous ses sujets doivent pratiquer la même religion que lui : UN SEUL ROI, UN SEUL PEUPLE, UNE SEULE RELIGION. Il nomme Nicolas Chrétien de Basville intendant du Languedoc avec mission d'éradiquer toutes traces du protestantisme, notamment, dans la province du Vivarais.

Le moyen qu'il va utiliser sera la construction de routes, qui, la plupart du temps reprendront le tracé des anciens chemins hérités des romains, et devenus d'étroits sentiers muletiers.

C'est par ces routes qu'il pourra acheminer les troupes royales et leur matériel, les militaires en charge de cette mission sont des Dragons et c'est ainsi que ces routes prendront le nom de : **Routes des Dragonnades**.

Beaucoup de ces routes existent encore en plus ou moins bon état, parfois recouvertes par des routes modernes, elles font partie des lieux touristiques de notre région. En particulier celle qui va de Privas au Cheylard, passant par St Pierreville et qui fait l'objet de nombreuses documentations que l'on peut trouver dans les villages qu'elle traverse ou sur internet. Mais il y a là une injustice car cette route ne s'arrêtait pas au Cheylard, elle continuait jusqu'à St Agrève en passant par la commune de St Jean Roure.

Vous avez deviné pourquoi je m'y intéresse et où voulait vous amener ce long préambule qui, je l'espère, ne vous a pas rebuté tant je suis convaincu que c'est le rappel du passé qui éclaire le présent (je me répète mais je n'y résiste pas).



2
Ce n'est pas mon propos de m'étendre sur les exactions commises à leur encontre, sur le sujet des horreurs et atrocités commises de part et d'autre, les livres d'histoire sont suffisamment nombreux,



L'intendant Basville

Nicolas Chrétien de Lamoignon de Basville, protégé du ministre Louvois et de la maîtresse royale Madame de Maintenon, est nommé intendant du Languedoc en 1685 par Louis XIV, poste qu'il occupera

jusqu'en 1718. Petit roi en sa province, il embellit Montpellier où il réside. Pour combattre « l'hérésie », cet exécutant sélé au service d'un souverain absolu est doté de pouvoirs exceptionnels de police et de justice, qui lui permettent de procéder aux interrogatoires et de fixer les sanctions de suspects réformés pris dans quelque assemblée. Pour mener à bien sa politique d'éradication du protestantisme, il s'appuie sur le clergé, avec notamment l'abbé du Laurens et l'abbé du Chayla. L'assassinat de ce dernier en 1702 au Pont de Montvert dans les Cévennes, marquera le début de la révolte des camisards. L'intendant Basville a supervisé la construction de la route des Dragonnades. en 1697, il écrit à propos des protestants du Languedoc :

« On s'est servi de deux principaux moyens pour leur ôter toute chance de réussir : le premier a été de réaliser plus de cent chemins de 12 pieds de large qui percent tout au travers des Cévennes et du Vivarais et qui ont été si bien réussis que toutes sortes de voitures (des convois) vont maintenant très commodément dans tous les lieux qui étaient autrefois presque inaccessibles (...) Rien ne les rendaient plus insolents et plus disposés à se révolter que l'opinion où ils étaient que l'on ne pouvait pénétrer dans leur pays qu'avec beaucoup de peine. »

A

insi on trouve des documents⁽³⁾ qui définissent dans le détail, et tronçon par tronçon, les travaux à faire avec une grande précision.

Voici une réécriture lisible du document de l'abbé de Laurent, en conservant l'orthographe d'époque chaque fois qu'elle ne nuit pas à la compréhension, du détail des travaux à effectuer pour réaliser ce chemin. Les chiffres en tête indiquent le numéro du paragraphe dans les documents originaux. En ce qui me concerne, je ne m'intéresserai pas à la partie déjà abondamment décrite entre Privas et le Cheylard. Mon récit commence au pont de Sauzet. Se reporter au plan en dernière page.

127_ ayant joint ledit pont de Sauzet qui est sur la rivière de Rieu lequel à quarante toizes⁽⁴⁾ (76 m) de long six pieds (2 m) de large également partout garde foux non compris y ayant cinq arches avons trouvé ycelui y manquer à remettre huit toizes (15 m) de garde foux en long par un pied (0,33 m) d'hauteur, le tout à chaux et sable et remettre quatre toizes (7,5 m) de pavé sur la fin,

128_ du dit pont sur la longueur de six canes (11,50 m) commencer du milieu de la dernière arche il est nécessaire de se rehausser depuis le milieu de la dernière arche du dit pont pour en éviter la descente et montée suivante trop rudes pour cet effect il faut faire un mur de chaque coté, (...) de massonerie semblable au garde foux pour rehausser iceux depuis led milieu de l'arche à proportion du comblement qui sera fait sur ledit pont sur la

longueur de deux canes (3,80 m) revenant en tout à deux canes carrées du dit mur et le restant mur de soustenemnt à pierre crue d'une cane (1,90 m) d'hauteur sur la longueur de quatre canes (7,60 m) restantes et combler lentre deux de tous les dit murs pour passer d'une ligne sur le champ du sieur « basset ? » ensorte que le tout soit rendu aisé solide et uny et de largeur de vingt pans (4,80 m).

129 desd six canes (11,40 m) jusqu'au ruisseau ou Rieu Danclas⁽⁵⁾ sur la longueur de neuf cents canes (1,7 km) en montée rude, le chemin est enfoncé en partie entre vignes dont le terrain est soutenu par mur à pierre crue dont aucuns ont jusqu'à dix et douze pans (2,40 à 2,80 m) d'hauteur pavés de grosses pierres mal unies et presque impraticable par la rudesse de la montée et en partie audessus d vignes sur ladite montagne, cest pourquoy il faut quitter led chemin et continuer de se rehausser depuis le susdit pont dans les champs autant que leur situation et hauteur le pourront permettre à raison de demy pan de montée par cane (6 %) et au surplus ménager le restant de lad montagne par dix tournans ou environ compris au susdit toizé suivant le susdit niveau de montée à raison de demy pan par cane (6 %) et donner au tambour de chaque tournant six canes (11,50 m) de large et pour cet effet il faut faire un mur de soustenement à pierre crue dans toute la susd étendue de quatre pans (1 m) d'hauteur et débayer de trois à quatre pans (1 m) d'hauteur le terrain parmy lequel il paroît quelques rochers mol et melé sur la longueur denviron douze pans (3 m) le tout un pour autre, lentre deux dud mur de même que les enfoncemens qui se tiennent de lad étendue par ravines ou escorchures seront

5

on ne trouve aucune trace d'un ruisseau de ce nom, il s'agit, sans doute, du ruisseau d'Avenave, actuel ruisseau de Vernet,

3
ADA document C855 doc. n°67, devis de réparations du chemin de la ville de Privas à celle du Cheylard, passant par Tournon les privas, Chassagne, Crau, St Pierreville, le Faux, le Chasteau de la Chaize et le Cheylard par l'abbé Laurant du 30 mai 1689, § 126 à 141, doc. n°73, état des réparations à faire au grand chemin royal de Privas à St Agrève passant par St Pierreville et le Cheylard par le sieur Portal du 28 mai 1689, §148 à 166
4
les mesures de distance de l'époque :
1 toize (ou toise) ≈ 1,90 m ;
1 canne (ou cane) ≈ 1,90 m ;
1 pied ≈ 0,33 m ;
1 pan ≈ 0,24 ;
1 pouce ≈ 2,7 cm

les chênes ou chaînes sont destinées à retenir la terre et les graviers dans les fortes pentes, elles sont constituées de pierres disposées en lignes et enterrées.

comblés à proportion et de « chenes »⁽⁶⁾ traversantes posées de trois en trois canes (5,60 m) et généralement le tout rendu aisé solide et et uny en plein et de largeur de vingt pans (4,80 m),

Grâce au document du sieur Portal on peut ajouter quelques détails qui ont le mérite de mieux situer les lieux :

150_ et au bout dud pont pour soutenir led chemin il y sera fait une muraille bastie à chaux et sable de six toizes (11,5 m) de long et quatre pieds (1,30 m) dauteur laquelle ira joindre contre la vigne du sieur Chanbaud et garde foux du dit pont (...).

151_ du bout du dit pavé au chemin de Sauzet il y a cent quatre toizes (200 m) sur toute laquelle longueur il est nécessaire de « tevasser ? » et paver avec bonnes pierres (...)

152_ etant au chemin de sauzet il est necessaire de « tevasser ? » et paver a la longueur de deux toizes (3,80 m) comprenant le fond dur (...) que autrement sur la longueur de cent quatre (200 m) qui finissent audessous de la maison de « lhoste du solul ? » et fera encore lentrepreneur gagner sur toute laquelle longueur deux pouces par toizes (3 %) et donner la conduite aux eaux damer le fond des « vasioulières »

153_ de lad maison sur la longueur de cent quatorze toizes (220 m) pour donner la largeur de deux (3,80 m) aud chemin en avansant pour mener un tournan dans le chemin quy va a la gardette rompre et brizer les rochers majeurs de trois pied (1 m) dhauteur et six (2 m) de large (...)

lesquelles cent quatorze toizes (220 m) finissent vis a vis le coing de la vigne de M. davenave au bout desquelles sera fait un tournan (...),

154_ dud tournan sur la longueur de vingt quatre toize (45 m) pour donner la largeur de deux (3,80 m) aud chemin, rompre et brizer les rochers majeurs par six pied (2 m) de large et quatre (1,30 m) dauteur (...),

155_ du bout desd vingt quatre toizes (45 m) audessus de « lhoste de grange ? » ou chanbaud il y a deux cents quarante toizes (456 m) en tournan non empierer qui seron au nombre de six faisant en tout 540 toizes (1 km) (...),

156_ a la fin desd 540 toizes (1 km) sur la longueur de cent soixante cinq (310 m) lesquelles finissent au ruisseau davenave (...),

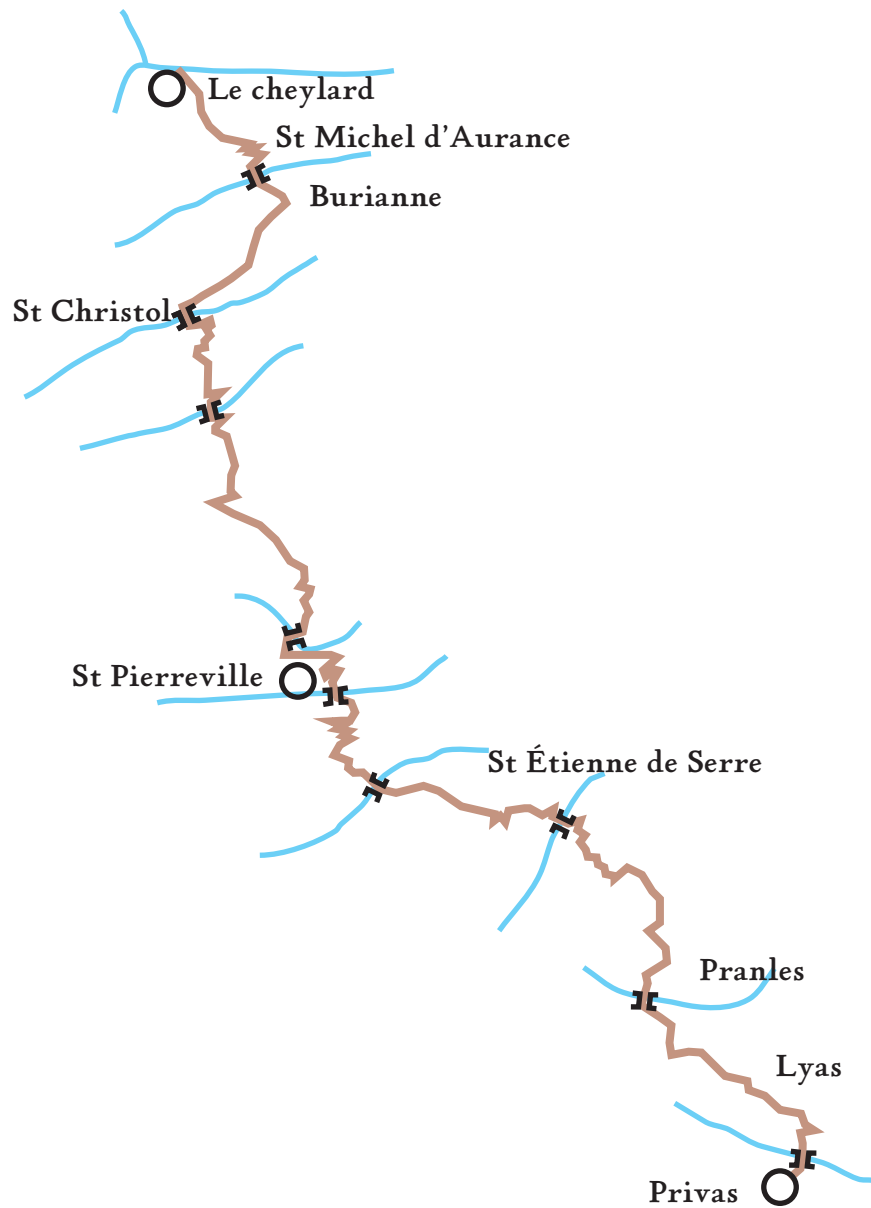
157_ ayant joint led ruisseau davenave pour gagner la hauteur de quelques pointes de rochers (...) et lentrepreneur donnera la conduite des eaux dud riou pour passer sous led chemin par moyen dun pont plat (...),

158_ dud riou au chemin davenave y a cent trante toizes (250 m) (...) et donner la conduite aux eaux quy viennent du coste de la montagne par moyen de quatre ponts

plats et traversant tout le chemin et autour des pied douverture en carre chacun et seront muni aux endroits ou leur eaux sont plus fortes metre de chene de trois en trois toizes (5,70 m) en biaisant pour que les eaux secoullent aux trous que lentrepreneur laissera aux mur.

Gérard Marchais

Lafarge, décembre 2014



La Route des Dragonnades de Privas au Cheylard



Le Chemin des Dragonnades au Cheylard, du pont de Sauzet à Avenave ⁷.
Il suit a peu près le tracé actuel de la route de Saint Jean Roure et croise les chemins actuellement menacés de privatisation par la commune du Cheylard.

Il n'existe pas de carte du tracé de ce chemin ; le cadastre Napoléonien donne le tracé de la route du Cheylard à St Agrève vers 1839 ; bien que 150 ans les séparent, on peut raisonnablement penser que cette route suit exactement le chemin aménagé pour l'acheminement des Dragons, ADA document 3P2777-2



Le collectif *Nos chemins ne sont pas à vendre* s'oppose au projet de la municipalité du Cheylard en Ardèche de privatiser des chemins ruraux que celle-ci envisage de céder à un investisseur privé et donc de les rendre inaccessibles au public.

Le collectif *Nos chemins ne sont pas à vendre* a pour but la défense des chemins ruraux et autres chemins ou sentiers servant aux déplacements des riverains, à la randonnée pédestre et à la pratique des autres sports nature ainsi que le patrimoine naturel et sauvegarder leur caractère public sur le secteur de la Communauté de Communes Val'Eyrieux en Ardèche.

Il rassemble toutes les personnes et structures motivées, en dehors de toute considérations politiques, pour sauver ce patrimoine commun de la disparition et de la privatisation .

Blog : www.noscheminsnesontpasavendre.fr
mail : collectifnoscheminsnesontpasavendre@orange.fr
Facebook : www.facebook.com/noscheminsnesontpasavendre

Le chemin des Dragonnades, du Cheylard à Avenave.

© Gérard Marchais, pour les textes

Nos chemins ne sont pas à vendre, pour l'édition

Diffusion libre et gratuite, ne peut être vendu.